## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 février 2019

**OBJET:** 

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur: Mme CADET

Délibération n°1

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- **1.-** accordé le 29 octobre 2018, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 26 octobre 2018, une aide financière de 64,21 € ;
- 2.- accordé le 29 octobre 2018, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 26 octobre 2018, une aide financière de 44 € ;
- **3.** accordé le 16 novembre 2018, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 16 novembre 2018, une aide financière de 300 € ;
- **4.** accordé le 16 novembre 2018, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 16 novembre 2018, une aide financière de 199,12 € ;
- **5.** accordé le 30 novembre 2018, une aide financière de 300 € au titre du CORSEC du 28 novembre 2018 ;
- **6.-** accepté le 16 janvier 2019, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY;
- 7.- accepté le 21 janvier 2019, le contrat d'engagement de l'orchestre de variétés « STANLOR » proposé par Mme Joëlle GEHIN.

L'orchestre « STANLOR » a assuré la partie musicale du repas des anciens dansant organisé le dimanche 3 février 2019 à la salle Maringer d'Essey-lès-Nancy, de 12h00 à 18h00.

En contrepartie de sa prestation, Mme Joëlle GEHIN a perçu un salaire net de 330 euros. Le CCAS a pris à sa charge le montant des frais exigibles au GUSO, soit 286,86 euros ;

8.- accepté le 21 janvier 2019, la convention portant sur une prestation de danses de salon proposée par l'association « ENTREZ DANS LA DANSE », sise 7 clos de la Fontaine 54510 Art-sur-Meurthe, représentée par Mme Christine JOUANNET.

Cette prestation a eu lieu entre 13h30 et 17h00 le dimanche 10 février 2019, dans la salle Maringer à Essey-lès-Nancy.

En compensation de cette prestation, le CCAS a versé à l'assocition « ENTREZ DANS LA DANSE » la somme de 300 euros ;

9.- accordé le 24 janvier 2019, une aide financière de 140 € au titre du CORSEC du 23 janvier 2019 ;

**10.**- accordé le 30 janvier 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 30 janvier 2019, une aide financière de 155,60 € ;

**11.**- accordé le 30 janvier 2019, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 30 janvier 2019, une aide financière de 173,24 €.

# **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 février 2019.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

# DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **REUNION DU MARDI 26 FEVRIER 2019**

# SOUS LA PRESIDENCE DE M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

# PRESENTS:

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO et Patrick CAILMAIL.

# **EXCUSES**:

Mmes Christine SIMONNET, Véronique SAGET, Patricia LANZI, Marie-France LACOUR et Janine MARCHAL.

M. Claude CHASSARD.

# ABSENTS:

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

Pour extrait,

e Président,

Wichel BREUILLE